

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2263

12 septembre 2012

### SOMMAIRE

<b>AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>108578</b>	<b>Inter Cuisine S.à r.l.</b> .....	<b>108608</b>
<b>All S.A.</b> .....	<b>108609</b>	<b>Inter Cuisine S.à r.l. &amp; Co SECS</b> .....	<b>108609</b>
<b>Antares Fondation Gestion S.à r.l.</b> .....	<b>108588</b>	<b>Intertechnologies Real Estate Co, S.à r.l.</b> .....	<b>108609</b>
<b>BAPV</b> .....	<b>108606</b>	<b>Inventor Land Sàrl</b> .....	<b>108610</b>
<b>BI.CI.DI. International S.A.</b> .....	<b>108608</b>	<b>Investindustrial S.A.</b> .....	<b>108609</b>
<b>Chemring Luxembourg Finance</b> .....	<b>108583</b>	<b>J Manhattan Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>108611</b>
<b>Colinas S.A.</b> .....	<b>108624</b>	<b>Kalverboer Investments 2 S.à r.l.</b> .....	<b>108624</b>
<b>Dufe S.A.</b> .....	<b>108593</b>	<b>Kalverboer Investments 3 S.à r.l.</b> .....	<b>108624</b>
<b>Energy Invest Holding S.A.</b> .....	<b>108613</b>	<b>LCI (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>108622</b>
<b>HDF Sicav SPA (Lux)</b> .....	<b>108601</b>	<b>LXIV S.à r.l.</b> .....	<b>108598</b>
<b>Hellaby S.A.</b> .....	<b>108600</b>	<b>Mandem Management</b> .....	<b>108607</b>
<b>ILP III S.C.A., SICAR</b> .....	<b>108582</b>	<b>Meurin S.à r.l.</b> .....	<b>108607</b>
<b>Imagina International</b> .....	<b>108582</b>	<b>MK Technics Luxembourg</b> .....	<b>108606</b>
<b>Imagina Productions</b> .....	<b>108582</b>	<b>NDNRC S.à r.l.</b> .....	<b>108609</b>
<b>Immogroup S.A.</b> .....	<b>108582</b>	<b>Normalux S.A.</b> .....	<b>108610</b>
<b>Immoinvest Brill S.A.</b> .....	<b>108598</b>	<b>RJ Two Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>108588</b>
<b>Imprimerie Fr. Faber</b> .....	<b>108600</b>	<b>Solairerirect Holding International S.A.</b> .....	<b>108601</b>
<b>Imprimerie Fr. Faber</b> .....	<b>108582</b>	<b>TOGETHER Luxembourg</b> .....	<b>108612</b>
<b>INEOS Luxembourg II S.A.</b> .....	<b>108607</b>	<b>Ulran S.A.</b> .....	<b>108622</b>
<b>INEOS Luxembourg I S.A.</b> .....	<b>108581</b>	<b>XL (Finance) S.à r.l.</b> .....	<b>108585</b>
<b>Inmet Panama II S.A.</b> .....	<b>108608</b>	<b>XL (International) S.à r.l.</b> .....	<b>108603</b>
<b>Inmet Panama I S.à r.l.</b> .....	<b>108608</b>		
<b>Inn Ovation S.à r.l.</b> .....	<b>108598</b>		

**AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 223.174.286,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of July,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "ALLIANCE BOOTS GmbH", a private limited liability company organized and existing under the laws of the Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 94, CH-6300 Zug, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy, given on 16 July 2012,

- "ALLIANCE BOOTS (NOMINEES) LIMITED", a private limited company organized and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number 00555964, having its registered office at 1 Thane Road West, Nottingham, NG1 3AA, United Kingdom, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamed, by virtue of a proxy, given on 16 July 2012, and

- "BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED", a

limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 671, Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ST, registered under number 24531, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.314, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 27 June 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 August 2007 (the "Mémorial C") under number 1686. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 18 June 2012 and not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to insert new articles 17.5, 17.6 and 17.7 in the Articles and to amend the subsequent numbering, which shall now be read as follows:

**" Art. 17. Exit.**

[...]

17.5 Applying the principles set out in these Articles (including Article 17.4) to the Initial Walgreens Transaction:

17.5.1 45% of the MEP Luxco Shares will be exchanged for 21,686 Holdco Shares (the "MEP Holdco Shares") prior to the Initial Walgreens Completion;

17.5.2 Upon the Initial Walgreens Completion, the MEP Holdco Shares will be transferred to Walgreens (or such person as it is entitled to nominate);

17.5.3 45% of the Warrants will be exercised prior to the Initial Walgreens Completion;

17.5.4 Prior to the Initial Walgreens Completion, the French MEP Shares will be redeemed;

17.5.5 consideration for the transfer of the MEP Holdco Shares to Walgreens and the redemption of the French MEP Shares will be calculated and payable in accordance with the principles set out in the Main Circular, the Italian Circular and the French Circular as appropriate.

17.6 Holdco is authorized to establish with Investor Manager Consent (both of whom acting in good faith and in consultation with the Manager Representatives) for the purposes of these Articles the basis on which the principles set out in these Articles (including Article 17.4) shall apply on (i) the exercise of the Walgreens Option, (ii) a Galenica Extraction and (iii) on a Topco Transaction, Return of Capital, Share Sale and/or Listing in the event that the Walgreens Option is not exercised, in a manner substantially consistent with the Main Circular, the Italian Circular and the French Circular as appropriate (including the examples set out in those documents).

17.7 In Articles 17.5 and 17.6:

17.7.1 "Announcement" has the meaning given in the Main Circular;

17.7.2 "French Circular" means the circular dated on or around 17 July 2012 issued or to be issued by the Company to French Resident Participants;

17.7.3 "French MEP Shares" means the Warrant Shares together with 45% of the Specified French Shares;

17.7.4 "Galenica Extraction" has the meaning given in the Main Circular;

17.7.5 "Holdco Shares" means shares in the capital of Holdco;

17.7.6 "Initial Walgreens Completion" means "Completion" as defined in the Main Circular;

17.7.7 "Initial Walgreens Transaction" means the initial acquisition by Walgreens of 45% of Holdco as described in the Main Circular and the Announcement;

17.7.8 "Italian Circular" means the circular dated on or around 12 July 2012 issued by the Company to Italian Resident Participants;

17.7.9 "Main Circular" means the circular dated 9 July 2012 issued by the Company to participants in the Alliance Boots Management Equity Plan other than those resident in France ("French Resident Participants") and Italy ("Italian Resident Participants");

17.7.10 "MEP Luxco Shares" means the Ordinary Shares held by the Trustee, other than the Specified French Shares;

17.7.11 "Specified French Shares" means 200,000 Ordinary Shares held by the Trustee as nominee for a French resident participant;

17.7.12 "Walgreens" means Walgreen Co;

17.7.13 "Walgreens Option" means the Option as defined in the Main Circular;

17.7.14 "Warrant Shares" means the Ordinary Shares issued to the Trustee upon exercise of 45% of the Warrants as envisaged by Article 17.5.3.

17.8 The Ordinary Shareholders waive any rights or pre-emption and other restrictions to which they may be entitled to claim by virtue of the Articles or otherwise and which may affect or otherwise prevent any issue or transfer (or propose issue or transfer) of shares made in accordance with articles 17 and 27, and the Ordinary Shareholders consent to any such issue or transfer.

[...]

#### *Second resolution*

The shareholders resolve to amend the definitions of "Warrant Instrument" and "Warrant Shares" in article 30 of the Articles, which shall now be read as follows

#### **" Art. 30. Definitions.**

[...]

Warrant Instrument means any warrant instrument issued by the Company from time to time and as amended from time to time.

Warrant Shares (except in relation to Articles 17.5, 17.6 and 17.7) are as defined in the Warrant Instrument.

[...]"

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

- «ALLIANCE BOOTS GmbH», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Suisse, ayant son siège social à Baarerstrasse 94, CH-6300 Zug, ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2012,

- «ALLIANCE BOOTS (NOMINEES) LIMITED», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 00555964, ayant son siège

social au 1 Thane Road West, Nottingham, NG1 3AA, Royaume Uni, ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2012, et

- «BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED»,

une société existant et régie selon les lois de Guernesey dont le siège social est situé à PO Box 671, Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ST, ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «AB Acquisition Luxco 1 S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 314, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 juin 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 août 2007 (le «Mémorial C») sous le numéro B1686. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte rédigé Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2012 et non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'insérer de nouveaux articles 17.5, 17.6 et 17.7 des Statuts et de modifier la numérotation subséquente, qui devront désormais se lire comme suit:

#### **" Art. 17. Sortie.**

[...]

17.5 En appliquant les principes définis dans ces Statuts (y compris l'article 17.4) à la Transaction Initiale Walgreens:

17.5.1 45% des Parts Sociales MEP Luxco seront échangés pour 21,686 Parts Sociales Holdco (les "Parts Sociales MEP Holdco") avant la Réalisation Initiale Walgreens;

17.5.2 A la Réalisation Initiale Walgreens, les Parts Sociales MEP Holdco seront transmises à Walgreens (ou telle personne qu'il désignera);

17.5.3 45 % des Warrants seront exercés avant la Réalisation Initiale Walgreen;

17.5.4 Avant la Réalisation Initiale Walgreens, les Parts Sociales MEP Françaises seront rachetées;

17.5.5 la contrepartie pour le transfert des Parts Sociales MEP Holdco à Walgreens et le rachat des Parts Sociales MEP Françaises seront calculés et payables en accord avec les principes définis dans la Circulaire Principale, la Circulaire Italienne et la Circulaire Française selon le cas.

17.6 Holdco est autorisé à établir avec le Consentement du Gérant Investisseur (tous deux agissant de bonne foi et en consultant les Représentants du Gérant) pour les besoins de ces Statuts sur la base desquels les principes définis dans ces Statuts (y compris l'article 17.4) s'appliqueront pour (i) l'exercice de l'Option Walgreens, (ii) l'Extraction Galenica et (iii) la Transaction Topco, le Remboursement de Capital, la Vente de Parts Sociales et/ou la Cotation dans le cas où l'Option Walgreens n'est pas exercée d'une manière substantiellement cohérente avec la Circulaire Principale, la Circulaire Italienne et la Circulaire Française selon le cas (y compris les exemples contenus dans ces documents).

17.7 Dans les articles 17.5 et 17.6

17.7.1 "Annonce" a le sens qui lui est donné dans la Circulaire Principale.

17.7.2 "Circulaire Française" désigne la circulaire datée du ou autour du 17 juillet 2012 émise ou à émettre par la Société aux Participants Résidents Français;

17.7.3 "Circulaire Italienne" signifie la circulaire datée du ou autour du 12 Juillet 2012 émise par la Société aux Participants Résidents Italiens;

17.7.4 "Circulaire Principale" signifie la circulaire datée du 9 juillet 2012 émise par la Société aux participants à l'Alliance Boots Management Equity Plan autres que ceux résidents en France ("Participants Résidents Français") et en Italie ("Participants Résidents Italiens");

17.7.5 "Extraction Galenica" a le sens qui lui est donné dans la Circulaire Principale;

17.7.6 "Option Walgreens" signifie l'Option telle que définie dans la Circulaire Principale;

17.7.7 "Parts Sociales Françaises Spécifiées" signifie 200.000 Parts Sociales Ordinaires détenues par le Trustee en tant que détenteur pour le compte d'un Participant Résident Français;

17.7.8 "Parts Sociales Holdco" signifie les parts sociales dans le capital social de Holdco;

17.7.9 "Parts Sociales MEP Françaises " désigne les Parts Sociales Warrants ensemble avec les 45% des Parts Sociales Françaises Spécifiées;

17.7.10 "Parts Sociales MEP Luxco" signifie les Parts Sociales Ordinaires détenues par le Trustee, autres que les Parts Sociales Françaises Spécifiées;

17.7.11 "Parts Sociales Warrants" désigne les Parts Sociales Ordinaires émises au Trustee suite à l'exercice de 45 % des Warrants tel qu'envisagé par l'article 17.5.3.

17.7.12 "Réalisation Initiale Walgreens" signifie la "Réalisation" telle que définie dans la Circulaire Principale;

17.7.13 "Transaction Initiale Walgreens" signifie l'acquisition initiale par Walgreens de 45% de Holdco comme décrit dans la Circulaire Principale et l'Annonce;

17.7.14 "Walgreens" signifie Walgreens Co.

17.8 Les Associés Ordinaires renoncent à tout droit de préemption et autres restrictions qu'ils pourraient être autorisés à réclamer en vertu des présents Statuts ou autrement et qui peut affecter ou autrement empêcher toute émission ou transfert (ou une proposition d'émission ou de transfert) de parts sociales fait conformément aux articles 17 et 27 et les Associés Ordinaires s'accordent sur une telle émission ou un tel transfert.

[...]"

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident également de modifier les définitions de "Parts Sociales Warrant" et "Instrument de Warrants" mentionnées à l'article 30 des Statuts, qui se liront désormais comme suit:

**" Art. 30. Définitions.**

[...]

"Instrument de Warrants" signifie tout instrument de warrants émis par la Société de temps à autre et modifié de temps à autre.

[...]

"Parts Sociales "Warrants" (sauf concernant les Articles 17.5, 17.6 et 17.7) ont le sens qui leur est donné dans l'Instrument de Warrants"

[...]

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34903. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104209/206.

(120143099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

#### **INEOS Luxembourg I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104460/10.

(120142845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ILP III S.C.A. SICAR*

Référence de publication: 2012104452/11.

(120142815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Imagina International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104454/9.

(120141737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Imagina Productions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104455/9.

(120141746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Immogroup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 141.728.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104456/9.

(120143079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 22.529.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985,  
publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 72 du 9 mars 1985.

- Dernière modification des statuts par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en  
date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 150 du 5 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 28 novembre 2011 que Monsieur François Faber, demeurant à L-7543 Berschbach, Koppelwee, a été nommé administrateur-directeur. Il est en charge de la gestion journalière. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pouvoir de signature: Signature type A  
Mersch, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104459/16.

(120142872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Chemring Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 305.021.733,94.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.586.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHG OVERSEAS LTD, a private company limited by shares incorporated and organised under the laws of England and Wales, established and having its registered office at Chemring House, 1500 Parkway, Whiteley, Fareham, PO15 7AF, United Kingdom and registered with the Companies House of Wales and England under number 2731691,

here represented by Marie-Eve Delpesch, with professional address at 106, Avenue Louise, B-1050 Brussels, Belgium by virtue of a proxy under private seal given on 18 July, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Chemring Luxembourg Finance (the "Company"), with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152586, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 19 April, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 29 May 2010 number 1052, and whose articles of association have been last amended by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg of 4 May, 2010 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 20 May, 2010 number 1058.

II. The Company's share capital is set at three hundred and five million twenty one thousand seven hundred thirty three British Pounds and ninety four pence (GBP 305,021,733.94) represented by three million five hundred and five thousand five hundred ninety four (3,505,594) ordinary shares without par value.

III. The appearing party then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides that the financial year of the Company, starting on the first (1) November and ending on the thirty-first (31) October of the next year shall be amended. It shall start on the twentieth (20) July of each year and end on the nineteenth (19) July of the following year.

*Second resolution*

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to adopt an interim provision providing that the current financial year that started on the first (1) November 2011 shall end on the nineteenth (19) July 2012.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 18. Business Year.** The financial year of the Company starts on the twentieth (20) July of each year and ends on the nineteenth (19) July the following year.

At the end of each financial period, the Company's financial statements are prepared and the director or, where there are two or more directors, the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, before the thirty-first (31) December 2012 and in order to consolidate the financial accounts of the Company with the financial accounts of the companies of the group, the Company will hold another extraordinary general meeting of its shareholders in order to (i) amend its articles of association to provide that the financial year shall start on the first (1) January and end on the thirty-first (31) December of each year and (ii) insert in the articles of association an interim provision stating that the then current financial year which started on the twentieth (20) July 2012 shall end on the thirty-first (31) December 2012.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de juillet.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Comparait:

CHG OVERSEAS LTD, une société à responsabilité limitée par actions de droit anglais et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à Chemring House, 1500 Parkway, Whiteley, Fareham, PO15 7AF, Royaume-Uni et enregistrée au Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2731691,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, avec adresse professionnelle au 106, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, en vertu d'une procuration donnée, sous seing privé, le 18 juillet 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constater ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Chemring Luxembourg Finance (la "Société"), établie et ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152586, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 mai 2010, numéro 1052, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, du 4 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mai 2010, numéro 1058.

II. Le capital de la Société s'élève à trois cent cinq millions vingt et un mille sept cent trente-trois livres sterling et quatre-vingt-quatorze pence (305.021.733,94 GBP), représentés par trois millions cinq cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (3.505.594) parts sociales ordinaires sans mention de valeur nominale.

III. La partie comparante adopte, ensuite, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, commençant le premier (1) novembre et se terminant le trente et un (31) octobre de l'année suivante. L'exercice social commencera le vingt (20) juillet de chaque année et se terminera le dix-neuf (19) juillet de l'année suivante.

#### Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide d'adopter une disposition provisoire en vertu de laquelle l'exercice social en cours qui a commencé le premier (1) novembre 2011 se terminera le dix-neuf (19) juillet 2012.

#### Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide d'amender l'article 18 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 18. Exercice social.** L'année social de la Société commence le vingt (20) juillet de chaque année et se termine le dix-neuf (19) juillet de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social."

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique note qu'avant le trente et un (31) décembre 2012 et afin de consolider les comptes annuels de la Société avec les comptes annuels des sociétés du groupe, la Société tiendra une nouvelle assemblée générale extraordi-

naire des associés dans le but (i) d'amender ses statuts afin de prévoir que l'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année et (ii) d'insérer dans les statuts une disposition provisoire en vertu de laquelle le prochain exercice social qui commencera le vingt (20) juillet 2012 se terminera le trente et un (31) décembre 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-E. DELPECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35869. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104274/127.

(120142936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

### **XL (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.522.

In the year two thousand twelve, on the third of August.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of XL (Finance) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 82.522 and having a share capital of EUR 12,600 (the Company). The Company was incorporated according to a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg on 28 May 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 1192 on 19 December 2001. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended according to a deed received by Maître Gérard LECUIT, prenamed, on 31 August 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 210 on 7 February 2002. The Articles have not been amended since.

#### THERE APPEARED:

XL Insurance (Bermuda) Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at O'Hara House, One Bermudiana Road, Hamilton HM 08, Bermuda (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Yvonne MALONE, Legal Officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
  2. Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation; and
6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, as Liquidator. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the power to draw up and approve the annual accounts for the financial years of the Company which ended in 2011.

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,100 (one thousand one hundred Euro).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de XL (Finance) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.522 et ayant un capital social de EUR 12,600 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 1192 le 19 décembre 2001. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, prénommé, en date du 31 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 210 le 7 février 2002. Les Statuts n'ont subi aucune modification depuis.

A COMPARU:

XL Insurance Bermuda Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Bermudes, avec siège social au O'Hara House, One Bermudiana Road, Hamilton HM 08, Bermudes (l'Associé Unique),

représentée par Madame Yvonne MALONE, Legal Officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique; et

6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, comme Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs d'établir les comptes annuels des années sociales clôturées en 2011.

L'Associé Unique a de plus décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.100 (mille cent euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MALONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC/2012/37831. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104770/143.

(120143111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**RJ Two Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.502.

—  
EXTRAIT

En date du 13 août 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Les démissions d'Ivo Heemelraad et Wim Rits, en tant que gérants, sont acceptées avec effet immédiat.
- Marta Ventura, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Mario Cohn, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104641/17.

(120142739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Antares Fondation Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.847.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FONDATION GSF – JEAN LOUIS NOISIEZ, une association de type loi 1901 de droit français ayant son siège social au 55, allée Charles Victor Naudin à F-06410 Biot (France), et enregistrée sous le numéro SIREN 509.154.217.00012, déclarée en Sous-Préfecture de Grasse sous le numéro 0061024029 en date du 21 octobre 2008,

ici représentée par Maître Lionel YVANT, Avocat au barreau de Marseille, demeurant professionnellement à F-13006 Marseille (France), 16C boulevard Notre-Dame, conformément à une procuration signée sous seing privée à Nice le 31 juillet 2012; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il arrête les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ANTARES FONDATION GESTION S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention d'une participation dans une société en commandite par actions ayant la dénomination ANTARES FONDATION S.C.A. et d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de ladite société.

3.2 La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement une Part Sociale, collectivement les Parts Sociales).

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **Art. 7. Transfert de parts sociales.**

7.1 Sans préjudice des dispositions prévues par l'article 18 des Statuts, et dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, aucun Transfert de Parts Sociales n'aura lieu entre associés ou en faveur de tiers, et le Conseil de Gérance n'enregistrera pas de Transfert de Parts Sociales, à moins qu'il soit autorisé par, et réalisé en conformité avec les Statuts, l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société ainsi que les dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie (si applicable) et le respect du droit de préemption en faveur des associés selon les modalités et les conditions suivantes:

7.2.1 Tout associé qui souhaite transférer toutes ou partie de ses Parts Sociales (le Cédant) à un cessionnaire de bonne foi, qu'il soit associé ou non (le Cessionnaire) le notifiera au Conseil de Gérance par lettre recommandée avec accusé de réception. La notification (la Notification d'Aliénation) devra mentionner les informations suivantes:

(i) le nombre de parts sociales qu'il a l'intention de transférer (les Parts Sociales Offertes);

(ii) l'identité du Cessionnaire proposé;

(iii) les modalités et conditions y compris le prix d'achat en espèce proposé pour les Parts Sociales Offertes, sous lequel le Cédant propose de transférer ses parts sociales au Cessionnaire.

7.2.2 Le Conseil de Gérance informera immédiatement tous les autres associés en leur envoyant cette Notification d'Aliénation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la réception de la Notification d'Aliénation, tout associé qui a l'intention d'exercer le droit de préemption le notifiera au Cédant par lettre recommandée avec accusé de réception (la Notification de Préemption), contenant une déclaration inconditionnelle d'acheter toutes (et pas moins que toutes) les Parts Sociales Offertes conformément aux modalités et conditions indiquées dans la Notification d'Aliénation.

7.2.3 Le droit de préemption ne s'applique pas, pour tous les transferts à (i) toute entité, y compris toute personne, qui détient plus de 50% du capital social et des droits de vote du Cédant, ou (ii) toute entité dans laquelle le Cédant détient plus de 50% du capital social et des droits de vote, ou (iii) toute entité sous détention commune pour plus de 50% du capital social et des droits de vote avec le Cédant (une Entité Affiliée) aussi longtemps que l'Entité Affiliée demeure affiliée et qu'il est prévu que le Cessionnaire soit obligé de retransférer les actions au Cédant au moment où il cesse d'être une Entité Affiliée du Cédant.

Dans l'hypothèse où la Notification de Prémption prévoit des termes et conditions distinctes de celles prévues dans la Notification d'Aliénation, ou prévoit seulement un achat partiel des Parts Sociales Offertes, cette Notification de Prémption ne pourra être considérée comme irrévocable et contraignante à l'égard du Cédant.

Lorsque le droit de prémption sera exercé par plus d'un des associés, les Parts Sociales Offertes seront attribuées en proportion du nombre de Parts Sociales respectivement détenues par chacun des autres associés exerçant le droit de prémption.

Tout associé qui exerce le droit de prémption payera au Cédant le prix d'achat des Parts Sociales Offertes selon les mêmes modalités de paiement proposé par le Cessionnaire. Lorsque les autres associés n'envoient pas de Notification de Prémption ou ne l'expédie pas conformément aux modalités prévues dans la Notification d'Aliénation, ou ne payent pas le prix d'achat des Parts Sociales Offertes conformément aux modalités de paiement proposées par le Cessionnaire, le droit de prémption sera considéré comme ne pas avoir été exercé.

7.3 La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Pour les besoins de l'article 7, l'expression transfert de Parts Sociales est ici définie comme étant toute vente, cession, échange, mise en gage, dépôt, fiducie, donation, transfert pour cause de décès, de faillite, déconfiture, liquidation, sur exécution et tout autre moyen par le biais duquel la propriété de tout ou partie des Parts Sociales est transférée d'un associé en nom à une autre personne (le Transfert).

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le Gérant, et collectivement les Gérants), lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Les Gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout Gérant.

9.3 Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 18 des Statuts, et lorsque la Société agit en sa qualité d'associé commandité et/ou gérant de la société ANTARES FONDATION S.C.A., les actions ou décisions reprises ci-après ne pourront être prises par le Gérant (ou le Conseil de Gérance), à moins qu'elles ne soient approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale des associés de la Société, agissant dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire:

(i) la vente, le transfert, la cession, l'aliénation d'actifs de la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

(ii) l'acquisition d'actifs par la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

(iii) la souscription de tout emprunt ou de tout autre endettement ou passif ayant les caractéristiques d'un emprunt ou l'octroi de toute garantie dans ce cadre, dans l'hypothèse où le montant de la souscription dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société.

#### Art. 10. Procédure.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 11. Représentation.**

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant unique et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées favorablement par des associés détenant plus de la moitié du capital social du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Il en irait de même des décisions du Gérant (ou du Conseil de Gérance) qui seraient susceptibles d'affecter, soit la réalisation de l'objet social principal de la Société, à savoir sa qualité d'associé commandité et gérant de la société ANTARES FONDATION S.C.A., soit la détention de la participation que ANTARES FONDATION S.C.A. détient dans GROUPE SERVICES FRANCE S.A.S.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 15. Exercice social.**

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) Gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

### Art. 18. Pacte d'Actionnaires.

18.1 Là où un éventuel pacte d'actionnaires (le Pacte d'Actionnaires) contreviendraient aux présents Statuts, et pour autant qu'il ne soit pas dérogés en tout ou en partie aux dispositions de la Loi, les dispositions du Pacte d'Actionnaires prévaudront en tout état de cause entre l'associé unique (ou les associés) et/ou le Gérant.

18.2 Pour les besoins du présent article, et de toute référence y relative dans les Statuts, le terme Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu et amendé de temps en temps par, entre autres, les associés et la Société ayant trait, entre autres, aux Parts Sociales, à la Société, ses actifs et aux questions connexes.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

Les mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été souscrites intégralement par FONDATION GSF – JEAN-LOUIS NOISIEZ.

Toutes les Parts Sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants et seront membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, dirigeant de société, né le 5 mai 1935 à F-59163 Condé sur Escaut (France), de nationalité française, demeurant au 170, avenue Gairaut à F-06100 Nice (France), en qualité de gérant de catégorie A,

(b) Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B,

(c) Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, docteur en droit, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

3. La Société reprend, en conformité avec l'article 12 bis de la Loi, les engagements pris par et/ou en nom et pour compte de la Société en formation et ce pendant la période de deux mois avant sa constitution.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. YVANT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC/2012/37833. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104852/250.

(120143307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Dufe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.953.

In the year two thousand and twelve, on the second of August.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the public limited company ("société anonyme") "DUFÉ S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 169953. The Company transferred its registered office and place of effective management and central administration from Curacao to Luxembourg pursuant to a deed of the Undersigned notary, on June 29h, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1777 of July 14, 2012, by which the articles of association were also amended and restated so as to conform them to Luxembourg law.

The meeting is presided by Mr. Sinan SAR, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints Mr. Mihai CHEREGI, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mrs. Sandra MARTEAUX, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the Sole Shareholder of the Company represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed *ne varietur* by the proxies of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

B) That, as it appears from said attendance list, all the 127,193 (one hundred twenty seven thousand one hundred ninety three) shares in issue are represented at the present general meeting and the Sole shareholder declares that he considers himself duly convened and that he had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

C) That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the Transfer of the registered office and place of effective management and central administration of the Company to Sagi 4, CH-3324 Hindelbank, Switzerland, and adoption of the Swiss nationality by the Company, subject to registration of the Company in the Swiss commercial register;
3. Adoption for the Company of the legal form of a public limited company ("société anonyme"), modification of the Company's name into "Dufe Holding AG" and complete restatement of the articles in order to comply with Swiss law to become effective upon registration of the Company with Swiss commercial register;
4. Approval of the Company's Interim financial statements as at July 27, 2012;
5. Acceptance of the resignation of the members of the Company's board of directors and statutory auditor to become effective upon registration of the Company with Swiss commercial register;
6. Discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor;
7. Appointment of the new directors and statutory auditor in conformity with the Swiss law to become effective upon registration of the Company with Swiss commercial register;
8. Authorised signatories;
9. Appointment of a representative in compliance with paragraph 89 of the general tax law; and
10. Miscellaneous.

*Statement*

The Chairman declares that the Company intends to transfer its registered office, the place of its effective management and its central administration to Switzerland. The purpose of this extraordinary general shareholders' meeting is to decide on the transfer of the registered office, the place of the effective management and the central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Switzerland, and in particular to Sagi 4, CH-3324 Hindelbank, Switzerland, in the conditions provided for by the Luxembourg law, without dissolution of the Company's legal personality.

Further it is necessary to adjust the articles to the law of the country of the new registered office.

The extraordinary general shareholder's meeting, validly constituted, approves the Chairman's statement.

After review of all the items of the agenda and after deliberation, the Sole Shareholder decides separate vote to adopt the following resolutions:

*First resolution*

It was unanimously resolved that the Sole Shareholder waive its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to him prior to the meeting: the Sole Shareholder acknowledges that he is sufficiently informed of the agenda and consider the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

The meeting decides, to (i) transfer the registered office, the principal establishment, the central administration and the place of effective management of the Company, from the Grand Duchy of Luxembourg to Switzerland, and in particular to Sagi 4, CH-3324 Hindelbank, Switzerland, and (ii) to make the Company adopt the Swiss nationality (the "Migration"). The change of nationality and the transfer of the registered office shall not be considered from a legal nor tax point of view as the incorporation of a new legal person. The Company will henceforth, according to the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), be subject to the Swiss laws and regulation without prior liquidation.

The meeting states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourgish nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Swiss Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company.

The Company will be crossed out from the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") at receipt by the notary of an extract certifying the Company's registration with the commercial register of the canton of Berne in Berne.

*Third resolution*

The meeting resolves to adopt for the Company the legal form of a public limited company ("société anonyme"), to modify the Company's name into "Dufe Holding AG" and to amend and completely restate the articles so as to conform them to Swiss law.

A copy of the amended and restated articles (the "Amended and Restated Articles"), as approved by the meeting, is attached to this deed.

It is acknowledged that the 127,193 shares of the Company with a nominal value of USD 100 each are currently held by the Sole Shareholder.

It is then acknowledged that further to the Migration the 127,193 shares of the Company will have a nominal value of CHF 94.34 each and that there will not be any change in the shareholding of the Company.

*Fourth resolution*

After the presentation of the financial statements of the Company of July 27<sup>th</sup>, 2012, the meeting resolves to approve them.

These financial statements are considered as closing balance sheet in Luxembourg and at the same time as opening balance sheet in Switzerland.

A copy of the said financial statements, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to accept the resignation of the members of the Company's board of directors and the statutory auditor and to grant them, by special vote, full and entire discharge for the execution of their mandates.

*Sixth resolution*

The meeting decides to appoint, in conformity with the Swiss law, as new members of the board of directors of the Company for the term of one year:

- Mr. Hans Jochen KÄHNE, resident at Hornbergstrasse 2, 3777 Saanenmöser, Switzerland;
- Mr. Moritz KÄHNE, resident at Hornbergstrasse 2, 3777 Saanenmöser, Switzerland; and
- Mr. Georg FRIEDLI, resident at Max Buri Strasse 17, 3400 Burgdorf, Switzerland;

It is noted that by letters duly signed, Mr. Hans Jochen KÄHNE, Mr. Moritz KÄHNE and Mr. Georg FRIEDLI have declared the acceptance of the appointment.

The meeting decides to appoint, in conformity with the Swiss law, the public limited company "Kaibac AG", with registered office in Lucerne, as statutory auditor of the Company for the term of one business year.

*Seventh resolution*

The meeting decides to constitute and appoint Mr. Urs GNOS, and Mrs Fabienne CLAUDON, c/o Walder Wyss AG, Seefeldstrasse 123, 8034 Zurich, Switzerland, as special attorneys, each acting individually, with full power of substitution, to (i) modify the Amended and Restated Articles as well as the registered office transfer deed if so and as requested by the Swiss authorities for the registration of the Company with the Swiss Companies' Register and (ii) do, execute and perform all and each act or thing necessary for, or incidental to, give effect to the resolutions taken during this meeting.

*Eighth resolution*

The meeting resolves to submit all the resolutions taken above to the condition precedent ("condition suspensive") of the transfer of the Company's registered office to Switzerland and the registration of the Company with the Swiss Trade Register.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in

English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le deux août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la société anonyme "DUFE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169953. La Société a transféré son siège social ainsi que son siège de direction effective et son administration centrale suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1777 du 14 juillet 2012, à l'occasion duquel les statuts ont été modifiés et refondus pour les rendre conformes à la Loi luxembourgeoise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Mihai CHEREGI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Sandra MARTEAUX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que le Actionnaire Unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

B) Qu'il résulte de la liste de présence ci-annexée que les cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-treize (127,193) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et que l'Actionnaire Unique considère avoir été dûment convoqué et qu'il a eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Approbation du transfert du siège social, de la direction effective et de l'administration centrale de la Société vers Sagi 4, CH-3324 Hindelbank, et adoption par la Société de la nationalité suisse, sous condition suspensive de l'inscription de la Société au registre de commerce suisse;

3. Adoption pour la Société de la forme légale d'une société anonyme, modification de la dénomination de la Société en "Dufe Holding AG" et refonte complète des Statuts afin de les rendre conformes à la législation suisse, avec effet lors de l'inscription de la Société au registre de commerce suisse;

4. Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 27 juillet 2012;

5. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration de la Société et du commissaire aux comptes, avec effet lors de l'inscription de la Société au registre de commerce suisse;

6. Décharge aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes;

7. Nomination des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire conformément à la législation suisse, avec effet lors de l'inscription de la Société au registre de commerce suisse;

8. Délégation de pouvoirs;

9. Désignation d'un représentant conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale sur les Impôts; et

10. Divers.

### *Exposé*

La Présidente déclare que la Société entend transférer son siège social statutaire, son siège de direction effective et son administration centrale en Suisse.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de la direction effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Suisse, et plus spécialement à Sagi 4, CH-3324 Hindelbank, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans rupture de la personnalité juridique.

De plus il est nécessaire d'ajuster les Statuts à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire Unique, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du Président.

Après l'examen des différents points à l'ordre du jour, et après délibération, par vote séparé pour chacune des résolutions ci-après, l'assemblée décide d'adopter les résolutions qui suivent:

#### *Première résolution*

Il a été décidé à l'unanimité que l'Actionnaire Unique renonce à son droit à convocation pour l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait dû lui être envoyé avant la réunion: l'Actionnaire Unique reconnaît qu'il est suffisamment informé de l'ordre du jour et considère la réunion valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il a été décidé en outre que toute la documentation produite à la réunion avaient été mis à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de (i) transférer le siège social de la Société, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de la direction effective de la Société, du Grand Duché de Luxembourg vers la Suisse, et en particulier à Hindelbank, et de (ii) faire adopter par la Société la nationalité suisse (la «Migration»). Le changement de nationalité et le transfert du siège social ne doivent pas être considérés d'un point de vue légal ou fiscal comme la constitution d'une nouvelle personne juridique. La Société sera dès lors, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), sujette à la législation suisse sans liquidation préalable.

L'assemblée constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité luxembourgeoise, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société suisse qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société.

La Société sera radiée du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la réception par le notaire d'un extrait attestant l'immatriculation de la Société auprès du Registre de Commerce du canton de Berne à Berne.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité d'adopter pour la Société la forme légale d'une société anonyme, de modifier la dénomination sociale en "Dufe Holding AG" et de modifier et refondre complètement les Statuts afin de les rendre conformes à la législation suisse.

Une copie des statuts modifiés et refondus (les "Statuts Modifiés et Refondus"), tels qu'approuvés par l'assemblée, est annexée au présent acte.

Il a été unanimement reconnu que les 127.193 actions de la Société ayant une valeur nominale de USD 100,- chacune sont actuellement détenues par l'Actionnaire Unique.

Il a ensuite été reconnu qu'à la suite de la Migration les 127.193 actions de la Société auront une valeur nominale de CHF 94,34 chacune et qu'il n'y aura pas de changement dans l'actionariat de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Après présentation des états financiers de la Société au 27 Juillet 2012, l'assemblée décide de les approuver.

Ces états financiers sont considérés comme bilan de clôture au Luxembourg et en même temps comme bilan d'ouverture en Suisse.

Une copie desdits états financiers, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission des membres du conseil d'administration de la Société et du commissaire aux comptes et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer, conformément à la législation suisse, comme nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à révocation de leur mandat ou leur démission:

- Monsieur Hans Jochen KÄHNE, résidant à Hornbergstrasse 2, 3777 Saanenmöser, Suisse;
- Moritz KÄHNE, résident à Hornbergstrasse 2, 3777 Saanenmöser, Suisse, et,
- Georg FRIEDLI, résident à Max Buri Strasse 17, 3400 Burgdorf

Il est noté que, par lettres dûment signées, M. Hans Jochen KÄHNE, M. Moritz KÄHNE et M. Georg FRIEDLI ont déclaré l'acceptation de leur nomination. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer, conformément à la législation suisse, la société anonyme "Kaibac AG", avec siège social à Lucerne, comme organe de révision de la Société pour la durée d'une année sociale.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de constituer et de nommer Monsieur Urs GNOS, et Madame Fabienne CLAUDON, c/o Walder Wyss AG, Seefeldstrasse 123, 8034 Zurich, Suisse, comme mandataires spéciaux, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de (i) modifier les Statuts Modifiés et Refondus ainsi que l'acte de transfert du siège social si et comme demandé par les autorités suisses pour l'immatriculation de la Société auprès du Registre du Commerce Suisse et (ii) faire, exécuter et réaliser tout acte nécessaire ou accessoire afin de donner effet aux résolutions prises lors de cette assemblée.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de soumettre toutes les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société en Suisse et l'immatriculation de la Société auprès du Registre du Commerce Suisse.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme mille deux cents euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SAR, M. CHEREGI, S. MARTEAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37296. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104325/257.

(120143039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**LXIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 25.250,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.460.

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination sociale de l'Associé de LXIV S.à r.l. est désormais Rovese Spolka Akcyjna.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012104522/13.

(120142877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Immoinvest Brill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012104457/11.

(120142549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Inn Ovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Coeur de Pirate.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 170.851.

## STATUTS

L'an deux mille douze, le dix août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sandrine SCHNEIDER, née à Strasbourg (France) le 8 septembre 1971, demeurant à L-3347 Leudelange, 29, rue de Cessange,

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "Inn Ovation S.à r.l.".

La société exercera sous l'enseigne commerciale de «Coeur de Pirate».

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail, dont la vente de chaussures et d'accessoires de mode ainsi que d'objets cadeaux.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille douze (31.12.2012).

*Souscription et Libération*

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Madame Sandrine SCHNEIDER, née à Strasbourg (France) le 8 septembre 1971, demeurant à L-3347 Leudelange, 29, rue de Cessange, pré-qualifiée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Sandrine SCHNEIDER, née à Strasbourg (France) le 8 septembre 1971, demeurant à L-3347 Leudelange, 29, rue de Cessange, pré-qualifiée.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: S. SCHNEIDER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 août 2012. Relation: EAC/2012/10898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105085/97.

(120143453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Hellaby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.990.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2012:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, à savoir:

*Administrateurs*

Kai Hennen, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Hermanus Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

Ecovis Luxembourg, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012105069/20.

(120143136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.529.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 72 du 9 mars 1985.

- Dernière modification des statuts par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 150 du 5 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 20 juin 2012 que Monsieur Andreas Marquitz, demeurant à D 54453 NITTEL, Hermesdür 1a, a été révoqué de sa fonction de directeur de production avec effet au 31 août 2012.

Mersch, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104458/15.

(120142872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**HDF Sicav SPA (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.263.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2012, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2012, LAC/2012/34818.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société d'investissement à capital variable «HDF SICAV SPA (LUX)», ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 252 du 31 janvier 2008.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 633 du 4 avril 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans auprès de HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105068/21.

(120143342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Solairedirect Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

L'an deux mille douze, le trente et unième jour de juillet.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Solairedirect S.A., société anonyme de droit français, sise 18, rue du Quatre Septembre, 75 002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 490 057,

en sa qualité d'associé unique de Solairedirect Holding International S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167.091, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, du 20 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2012, n° 940 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 juin 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»),

ici représentée par Mademoiselle Séverine DESNOS, employée privée, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 juillet 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Changement de l'année sociale de la Société en " L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Septembre de chaque année et se termine le 31 Août de l'année." et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société;

2 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer, avec effet immédiat, l'année sociale de la Société de " L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Août de chaque année et se termine le 31 Juillet de l'année." en " L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Septembre de

chaque année et se termine le 31 Août de l'année." et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 18. (Premier paragraphe).** «L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Septembre de chaque année et se termine le 31 Août de l'année.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

**Follows the english version of the preceding text:**

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Solairedirect S.A., a French limited company, located 18, rue du 4 Septembre, 75 002 Paris, France, registered in the register of commerce and corporations of Paris under the number 492 490 057,

in its capacity as sole shareholder of Solairedirect Holding International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.091, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, dated 20 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 April 2012, n° 940, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, dated on June 28<sup>th</sup>, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

duly represented by Ms. Séverine DESNOS, private employee, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated July 30, 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Change the business year of the Company into "The business year begins on September 1<sup>st</sup> of each year and ends on August 31<sup>st</sup> of the year" and to amend subsequently the first paragraph of the article 18 of the articles of association of the Company

2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to change, with immediate effect, The business year begins on August 1<sup>st</sup> of each year and ends on July 31<sup>st</sup> of the year the business year of the Company into "The business year begins on September 1<sup>st</sup> of each year and ends on August 31<sup>st</sup> of the year" and to amend subsequently the first paragraph of the article 18 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

**Art. 18. (First paragraph).** "The business year begins on September 1<sup>st</sup> of each year and ends on August 31<sup>st</sup> of the year"

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: S. Desnos, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 1 août 2012. Relation: DIE/2012/9097. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012105278/95.

(120143400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**XL (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.523.

In the year two thousand twelve, on the third of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of XL (International) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 82.523 and having a share capital of EUR 12,600 (the Company). The Company was incorporated according to a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg on 28 May 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 1192 on 19 December 2001. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended according to a deed received by Maître Gérard LECUIT, prenamed, on 31 August 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 210 on 7 February 2002. The Articles have not been amended since.

THERE APPEARED:

XL (Finance) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 82.522 and having a share capital of EUR 12,600 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Yvonne MALONE, Legal Officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
  2. Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
  3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
  4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
  5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation; and
  6. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, as Liquidator. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the power to draw up and approve the annual accounts for the financial years of the Company which ended in 2011.

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euro).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trois août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de XL (International) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.523 et ayant un capital social de EUR 12.600 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 1192 le 19 décembre 2001. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, prénommé, en date du 31 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 210 le 7 février 2002. Les Statuts n'ont subi aucune modification depuis.

#### **A COMPARU**

XL (Finance) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.522 et ayant un capital social de EUR 12.600 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Yvonne MALONE, Legal Officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique; et
6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, comme Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs d'établir les comptes annuels des années sociales clôturées en 2011.

L'Associé Unique a de plus décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.100 (mille cent euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MALONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC/2012/37828. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104771/145.

(120143098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**MK Technics Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. BAPV).**

Siège social: L-9662 Kaundorf, 2, Enneschtduerf.

R.C.S. Luxembourg B 140.589.

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Monsieur Karim AYADI, né à Lobbes (Belgique) le 11 août 1971, époux de Madame Patrizia CAGNETTI, demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, rue de Marbaix 67.

2. Monsieur Marco PIRAS, né à Mons (Belgique) le 2 février 1975, époux de Madame Maria-Christina PUDDU, demeurant à B-7033 Mons (ex Cuesmes), Rue Ferrer 152.

3. La société à responsabilité limitée de droit belge "MK Technics Belgique", ayant son siège social à B-6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, rue de Marbaix 67, numéro d'entreprise 0843.639.781,

représentée par son gérant Monsieur Karim AYADI, préqualifié;

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «BAPV» (matricule 2008 2431 919), avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 140.589,

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 du 29 avril 2008,

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (12.500,00 €), représenté par 100 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de modifier la raison sociale de la société et en conséquence de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivant:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «MK TECHNICS Luxembourg»

*Deuxième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de changer l'adresse de la société en fixant le siège social à L- 9662 Kaundorf, 2, Enneschtduerf et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts en sa première phrase qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est fixé dans la commune de Lac de la Haute-Sûre.»

Plus rien n'étant à l'ordre de jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,00 €.

*Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Karim AYADI, Marco PIRAS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1<sup>er</sup> août 2012. Relation: DIE/2012/9064. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012104251/56.

(120143066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Meurin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.365.

---

I. Par résolution prise en date du 15 novembre 2011 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

II. Par résolutions prises en date du 30 mai 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Frederik Albeli Jacques WINSSINGER, avec adresse au 2944 N, 44<sup>th</sup> Street - Suite 250, 85018 Phoenix, Arizona, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 30 novembre 2011,

2. Nomination de Jean, Bernard, Marie, Jacques DE COURREGES D'USTOU, avec adresse au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 30 novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

3. Dès lors, le Conseil de gérance de la société est composé des gérants suivants, nommés pour une durée indéterminée:

- Nicolaus P. BOCKLANDT, avec adresse au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm,
- Nicolas WALEWSKI, avec adresse au 23-30, Fitzroy Square, W1T 6LQ Londres, Royaume-Uni,
- Jean, Bernard, Marie, Jacques DE COURREGES D'USTOU, avec adresse au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012104527/23.

(120142983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Mandem Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.628.

---

*Décision de l'Associé Unique en date du 29 juin 2012*

L'actionnaire unique acte de:

- Changement de domicile de l'administrateur & administrateur-délégué Mr Arnaud Zocca, désormais domicilié FRIEDRICHSTRASSE 135 à D-10117 Berlin (Allemagne).

- Changement de dénomination du Commissaire aux comptes en CC AUDIT and CONSULT SA

Arnaud ZOCCA.

Référence de publication: 2012104531/13.

(120142449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**INEOS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.194.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104461/10.

(120142875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Inmet Panama I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 107.525.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.740.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104465/11.

(120143023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**BI.CI.DI. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.711.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 juillet 2012*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Virginie DOHOGNE a démissionnée de son mandat d'administrateur.

3. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 14.08.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BI.CI.DI. INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104882/24.

(120143366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Inmet Panama II S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 107.550.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.868.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104467/11.

(120142993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Inter Cuisine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104468/9.

(120142828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Inter Cuisine S.à r.l. & Co SECS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 47.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104469/9.

(120142827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Intertechnologies Real Estate Co, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 79.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

*Pour compte de Intertechnologies Real Estate Co, Sàrl*  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012104470/12.

(120142780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**NDNRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 152.546.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 02.08.2012 que la société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2012104557/13.

(120142816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Investindustrial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.485.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Director

Référence de publication: 2012104473/11.

(120142526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**All S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 160.671.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 8 août 2012*

- La société EURAUDIT S.à r.l. a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

- Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2017, la société Kohlen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, a été nommée commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

*Pour All S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012104845/17.

(120143454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Normalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 39.477.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2012 à 15 H*

La Société NORMALUX SA a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31/07/2012.

Mr Eric SIEBERT / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2012104562/18.

(120142920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Inventor Land Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.565.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le deux août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Gabriel SAFDIE, directeur de sociétés, né à Genève (Suisse), le 19 juin 1958, demeurant à CH-1211 Genève, 16, rue de Hesse,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; la prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "INVENTOR LAND SARL", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113565, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 736 du 11 avril 2006;

b. Que le capital social a été fixé lors de la constitution à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune;

c. Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 18 juin 2012, Monsieur Patrick MEUNIER, préqualifié, a cédé sa part sociale qu'il détenait dans la Société à Monsieur Gabriel SAFDIE, préqualifié;

d. Que cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et considéré par Monsieur Patrick MEUNIER, en sa qualité de gérant, comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales; une copie de ladite cession de parts sociales, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

e. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant qu'associé unique (l'"Associé Unique") approuve le bilan de liquidation de la Société et prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

f. Que l'Associé Unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société;

g. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat;

h. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

i. Que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

j. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de certificats de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

k. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "INVENTOR LAND SARL".

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37300. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104472/59.

(120143051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

#### **J Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.031.

#### *Extrait des résolutions prises par les associés en date du 26 juin 2012*

1. MM. Hugo FROMENT et Frank PLETSCH ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.

2. M. Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né à Ventspils (Lettonie), le 12 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

3. Mme Marie-Jeanne RASQUI, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

4. MM. Lawrence Erwin ABELMAN, Melvin Lee ORTNER et Jean-Charles VITALI ont démissionné de leur mandat de gérant de classe A.

5. Le nombre des gérants de classe A a été diminué de 5 (cinq) à 2 (deux).

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour J Manhattan Luxco S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104476/22.

(120142994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**TOGETHER Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 1.411.

---

**STATUTS**

Version modifiée faite à Luxembourg le 14 octobre 2008

*Les soussignés:*

Luc Wendling

Miomir Vujovic

Nuno Sousa Senhor Nuno Rogério

Christof Mann

André Feller

ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les asbl, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1995 ainsi que par les dispositions suivantes:

**Dénomination, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée together luxembourg

**Art. 2.** Son siège social est établi 26, place de la gare L-1616 Luxembourg

**Art. 3.** L'association a pour objet:

- La diffusion de la culture internationale et une approche globale de la société. Cette énumération n'est pas de caractère ni contraignant, ni restrictif.

- Organisation de formations, de conférences, de séminaires, de résidence d'artistes et d'étudiants, de représentations artistiques, d'activités sportives:

Cette énumération n'est pas de caractère ni contraignant, ni restrictif.

Ses moyens d'action sont la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, de conférences, l'organisation de manifestations et toutes Initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association. Cette énumération n'est pas de caractère ni contraignant, ni restrictif.

**Membres, Cotisation**

**Art. 5.** Est membre de l'association toute personne ayant acquitté sa cotisation annuelle.

**Art. 6.** Les montants maxima et l'échéance de la cotisation sont fixés par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Est réputé démissionnaire tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation au moment de la tenue de l'assemblée générale ou qui en aura adressé demande écrite au conseil d'administration.

**Art. 8.** L'exclusion d'un membre est proposée par le conseil d'administration et soumis pour décision à l'assemblée générale.

**Conseil d'administration**

**Art. 9.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, ceux-ci sont nommés et révoqués par l'assemblée générale. Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 10.** La durée du mandat est de deux ans. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles

**Art. 11.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il l'a représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

**Art. 12.** Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité des membres est présente.

**Art. 13.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Art. 14.** En cas d'empêchement du président, la présidence du conseil d'administration est assumée par un autre membre désigné à cet effet par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du président et/ou du secrétaire. Les membres du conseil d'administration peuvent participer aux réunions en personne ou participer par des moyens de connexion modernes (EX: Skype meeting)

**Assemblée générale**

**Art. 16.** L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle.

**Art. 17.** Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre de ce dernier qui le remplace.

L'assemblée générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion des membres.

**Art. 18.** L'assemblée doit être convoquée par les administrateurs dans les cas prévus par les statuts, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

**Art. 19.** Elle est convoquée par le conseil d'administration par lettre simple ou par e-mail adressée à chaque membre au moins 8 jours avant la date prévue. Cette convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale et est signée par le président ou son délégué et le secrétaire.

**Art. 20.** Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale si:

- leur objet est spécialement indiqué dans la convocation,
- l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications sont adoptées par les deux tiers des membres présents.

Pour le cas où ces conditions ne seraient pas réunies, il est renvoyé à l'article 8 de la loi sur les asbl et fondations sans but lucratif.

**Art. 21.** Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie écrite.

### **Comptes, Budget, Dissolution**

**Art. 22.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.

**Art. 23.** Les comptes et les budgets sont préparés par le conseil d'administration et soumis pour approbation à l'assemblée générale.

**Art. 24.** En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne le(s) liquidateurs) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera affecté à une autre organisation non gouvernementale agréée.

**Art. 25.** Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Référence de publication: 2012105443/81.

(120143360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

### **Energy Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.834.

### — STATUTEN

Im Jahr zweitausendzwoölf, am dritten August.

Vor uns Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Hannover Leasing Investment S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach den Gesetzen de Großherzogtums Luxemburgs, mit registriertem Firmensitz in 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, welche am heutigen Tage gegründet wurde,

hier vertreten durch Frau Miriam Schwarz, Privatangestellte, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gemäß Vollmacht vom 26. Juli 2012.

Die Vollmacht soll, nach Zeichnung durch die erscheinende Person und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde zu Registrierungszwecken beigefügt bleiben.

Die erscheinende Partei, in ihrer handelnden Befugnis, hat den unterzeichneten Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft (société anonyme) im Sinne des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung, die hiermit gegründet wird, wie folgt festzuhalten:

**Art. 1. Form, Name.** Der Name der Gesellschaft lautet Energy Invest Holding S.A. (nachstehend die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft (société anonyme), welche den gesetzlichen Bestimmungen des Großherzogtums, insbesondere des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz“) und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die „Satzung“) unterliegt.

Die Gesellschaft kann einen (der „Alleinige Aktionär“) oder mehrere Aktionäre haben.

**Art. 2. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet. Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in der für die Änderung der vorliegenden Satzung vorgesehenen Form aufgelöst werden.

Im Falle des Verlustes der Rechtsfähigkeit, Liquidation oder des Todes des Alleinigen Aktionärs, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

**Art. 3. Zweck der Gesellschaft.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuld- bzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

**Art. 4. Gesellschaftssitz.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Firmensitz durch einfachen Verwaltungsratsbeschluss verlegt werden.

Für den Fall, dass der Verwaltungsrat feststellt, dass außergewöhnliche, politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen eingetreten sind oder bevorstehen, welche die Ausübung der normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Firmensitz behindern und stören könnten, oder um die Kommunikation zwischen dem Firmensitz und Personen im Ausland zu vereinfachen, kann der Firmensitz temporär ins Ausland verlegt werden, bis die abnormen Umstände vollständig beigelegt sind; eine solche temporäre Maßnahme hat keinen Effekt auf die Nationalität der Gesellschaft, die, ungeachtet der temporären Verlagerung des Firmensitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

**Art. 5. Kapital - Aktien und Aktienzertifikate.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) festgesetzt, unterteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von hundert Euro (EUR 100) pro Aktie.

Aktien werden nur als Namensaktien begeben.

Die Gesellschaft betrachtet die Person, auf welche die Aktien im am Gesellschaftssitz geführten Aktionärsregister registriert sind, als rechtliche Eigentümer dieser Aktien.

Bestätigungen über solche Eintragungen werden an den Aktionär auf Anfrage zugestellt. Die Übertragung von Namensaktien wird durch eine Erklärung über die erfolgte Übertragung im Aktionärsregister durchgeführt, datiert und unterzeichnet vom Veräußerer und vom Erwerber oder Personen mit entsprechender Handlungsvollmacht.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien nach Maßgabe der gesetzlichen Vorschriften zurücknehmen.

**Art. 6. Kapitalerhöhungen oder -herabsetzungen.** Das ausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Aktionäre in der für die Änderung dieser Satzung vorgesehenen Form erhöht oder herabgesetzt werden.

**Art. 7. Allgemeine Bestimmungen zu Generalversammlungen der Aktionäre.** Die rechtmäßig konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft soll die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft repräsentieren. Sie besitzt die weitestgehende Vollmacht, Handlungen in Bezug auf die Operationen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu ratifizieren.

Wenn in dieser Satzung nicht anders bestimmt, gelten die gesetzlichen Quorums- und Fristanforderungen zu den Ladungs- und Durchführungsmodalitäten der Generalversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft.

Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Ein Aktionär kann in der Generalversammlung der Aktionäre durch Ernennung einer anderen Person an seiner statt handeln, die Ernennung erfolgt schriftlich, per Fax oder Telegramm.

Wenn per Gesetz nicht anders bestimmt, erfolgt die Beschlussfassung in einer Generalversammlung der Aktionäre durch einfache Mehrheit der anwesenden und abgegebenen Stimmen.

Jeder Aktionär hat das Recht an jeder Generalversammlung der Aktionäre über Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel teilzunehmen, die es den teilnehmenden Personen erlauben, mit den anderen Teilnehmern zu kom-

munizieren. Die Teilnahme oder die Abhaltung einer Versammlung über diese Mittel ist der persönlichen Teilnahme oder der persönlichen Abhaltung einer Versammlung gleichwertig.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, die für die Teilnahme der Aktionäre an der Generalversammlung der Aktionäre erfüllt sein müssen. Wenn alle Aktionäre in einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und wenn sie bestätigen, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert wurden, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Je nach Fallgestaltung, übt der Alleinige Aktionär die Rechte aus, die nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der aktuell gültigen Fassung der Generalversammlung der Aktionäre zugewiesen sind.

**Art. 8. Jährliche Generalversammlung der Aktionäre.** Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre soll in Einklang mit den Luxemburger Gesetzen am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Platz in Luxemburg, wie in der Einberufung der Versammlung angeführt, am dritten Donnerstag des Monats Juni um 10.00 Uhr vormittags abgehalten werden, erstmals im Jahr 2014.

Sollte dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg sein, wird die jährliche Generalversammlung der Aktionäre am nächstfolgenden Bankarbeitstag abgehalten. Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre kann im Ausland abgehalten werden, wenn nach endgültigem Beschluss des Verwaltungsrats die außergewöhnlichen Umstände dies erfordern.

Andere Generalversammlung der Aktionäre können an dem Ort und zu der Zeit abgehalten werden, wie in der entsprechenden Einberufung der Versammlung angeführt.

Generalversammlungen der Aktionäre werden für gewöhnlich durch den Verwaltungsrat einberufen. Die Einberufung zur Generalversammlung erfolgt schriftlich unter Bekanntmachung der Tagesordnung und per Einschreiben, das mindestens acht (8) Tage vor dem Datum der Generalversammlung der Aktionäre an jeden Aktionär an dessen im Aktionärsregister hinterlegte Adresse verschickt wird.

**Art. 9. Verwaltungsrat.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern geführt, die keine Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden in der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von maximal sechs Jahren gewählt. Die Verwaltungsratsmitglieder können wiedergewählt werden.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann zu jeder Zeit mit oder ohne Begründung durch Aktionärsbeschluss abgesetzt oder ausgetauscht werden.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds vakant, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das freigewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung der Aktionäre wird die endgültige Bestellung vornehmen.

**Art. 10. Verfahren für Sitzungen des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat bestellt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden. Es kann auch ein Sekretär gewählt werden, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und der für die Abfassung des Protokolls der Verwaltungsratssitzung und der Aktionäre verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat tagt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung genannten Ort welcher prinzipiell in Luxemburg ist.

Die schriftliche Einladung zu den Sitzungen des Verwaltungsrates hat zumindest vierundzwanzig Stunden vor der Sitzung zu erfolgen, außer in Notfällen, in welchen Fällen die Art des Notfalls in der Einladung angegeben werden muss. Auf die Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telefax, Telegramm oder Email verzichtet werden. Eine gesonderte Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann in einer Verwaltungsratssitzung per Vollmacht eines anderen Verwaltungsratsmitglieds an seiner statt handeln. Die Bevollmächtigung kann auch per Fax erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Der Verwaltungsrat kann nur dann rechtsgültig handeln oder beschließen, wenn zumindest die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder in einer Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Wenn ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einer Transaktion der Gesellschaft haben könnte (abweichend von jenem als Verwaltungsratsmitglied, leitender Mitarbeiter oder Angestellter der anderen Vertragspartei), so muss der betroffene Verwaltungsrat dieses persönliche Interesse an der Transaktion dem Verwaltungsrat offen legen und darf sich zu solchen Transaktionen nicht äußern, sie in Betracht ziehen und nicht an Abstimmungen über sie teilnehmen. Über dieses persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds muss der nächstfolgenden Generalversammlung der Aktionäre berichtet werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied hat das Recht an jeder Verwaltungsratssitzung per Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel teilzunehmen, die es den teilnehmenden Personen erlauben teilzunehmen und mit den anderen zu kommunizieren. Eine Versammlung kann auch über Konferenzschaltung abgehalten werden. Die Teilnahme an Versammlungen eines Verwaltungsratsmitgliedes über diese Mittel ist der persönlichen Teilnahme an einer Versammlung gleichzusetzen.

Das Protokoll der Verwaltungsratsitzung wird vom Vorsitzenden unterschrieben, oder im Falle seiner Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden und ein weiteres Verwaltungsratsmitglied, die in der Versammlung anwesend waren.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrats können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Solch ein Umlaufbeschluss, der rechtmäßig und wirksam wie ein in einer Sitzung gefasster Beschluss ist, kann in einem Einzeldokument oder in gleichlautenden Dokumenten dokumentiert sein, das von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet wird.

**Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Befugnissen ausgestattet, um die Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft in den Grenzen des Verbriefungsgesetzes durchzuführen. Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in die Kompetenz des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse bezüglich der täglichen Verwaltung und Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft an jedes oder einzelne Verwaltungsratsmitglied/er delegieren. Die Mitglieder des Verwaltungsrats können hierfür Gremien bilden, um - nach vom Verwaltungsrat festgelegten Bestimmungen - zu tagen und zu beschließen. Er kann auch alle Befugnisse oder spezielle Mandate an beliebige Personen delegieren, die keine Verwaltungsratsmitglieder sein müssen.

Soweit der Verwaltungsrat nicht unerhebliche Teile der Managementleistung durch Dritte beauftragen will, muss er sicherstellen, dass der jeweils beauftragte Dritte seine Leistung aus dem Ort heraus erbringt, an dem die Gesellschaft ihren Sitz hat. Ausnahmen bedürfen eines einstimmigen Beschlusses des Verwaltungsrates; die Generalversammlung der Aktionäre ist über eine solche Ausnahme zu informieren.

**Art. 12. Zeichnungsberechtigung.** Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft oder die gemeinsame oder alleinige Unterschrift einer beliebigen Person oder Personen verpflichtet, der oder denen die Zeichnungsberechtigung durch den Verwaltungsrat übertragen wurde.

**Art. 13. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer.** Die Buchhaltung der Gesellschaft wird durch einen unabhängigen und entsprechend autorisierten Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise agréé) geprüft, der kein Aktionär sein muss. Der unabhängige Wirtschaftsprüfer wird durch den Verwaltungsrat berufen oder entlassen.

**Art. 14. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar jedes Kalenderjahres und endet am letzten Tag im Dezember desselben Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft beginnt und mit dem 31. Dezember 2013 endet.

**Art. 15. Gewinnverwendung.** Vom jährlichen Nettogewinn werden fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Aktienkapitals beträgt.

Die Generalversammlung der Aktionäre wird auf Empfehlung des Verwaltungsrats bestimmen, wie der Rest des jährlichen Nettogewinns verteilt wird und kann von Zeit zu Zeit Dividenden festsetzen, ohne dass hierbei jemals die vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Beträge überschritten werden dürfen.

Zwischendividenden können gemäß den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften ausgeschüttet in der aktuell gültigen Fassung, und nach Beschluss des Verwaltungsrats und Genehmigung durch den unabhängigen Wirtschaftsprüfer werden.

Die festgesetzten Dividenden können nach Wahl des Verwaltungsrats in jeder Währung, an Orte und zu Zeitpunkten, wie sie der Verwaltungsrat bestimmt, ausbezahlt werden.

Der Verwaltungsrat trifft die endgültige Entscheidung über den anzuwendenden Wechselkurs, um die Dividenden in die Auszahlungswährung umzurechnen.

Eine festgesetzte, aber nicht ausbezahlte Dividende verfällt nach fünf Jahren und kann vom betreffenden Aktionär nicht mehr eingefordert werden und fällt der Gesellschaft zu.

Für festgesetzte, aber nicht eingeforderte Dividenden, die von der Gesellschaft für die Aktionäre gehalten werden, werden keine Zinsen bezahlt.

**Art. 16. Auflösung und Liquidation.** Für den Fall der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können) durchgeführt. Diese werden durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt, welche auch deren Befugnisse und ihre Entlohnung festgelegt.

Jedes Teilvermögen der Gesellschaft kann getrennt liquidiert werden, ohne dass diese Liquidation zur Liquidation eines anderen Teilvermögens führt.

**Art. 17. Abänderung der Satzung.** Diese Satzung kann von Zeit zu Zeit durch die Generalversammlung der Aktionäre gemäß Quorum und Stimmerfordernissen der anwendbaren Luxemburger Gesetze abgeändert werden.

**Art. 18. Geltendes Recht.** Alle Belange, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, unterliegen dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der jeweils gültigen Version.

### Zeichnung und Einzahlung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Zeichner	Anzahl der Aktien
Hannover Leasing Investment S.A., vorbenannt . . . . .	310
Gesamt . . . . .	310

Sämtliche Aktien wurden voll und bar eingezahlt, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

### Übergangsbeschlüsse

- (1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.
- (2) Die erste jährliche Hauptversammlung wird in Luxemburg im Jahr 2014 abgehalten, ausnahmsweise am 7. Januar 2014.
- (3) Der erste Jahresabschluss wird sich auf das Geschäftsjahresende 31. Dezember 2013 beziehen.

### Aufwendungen

Die Aufwendungen, Kosten, Honorare oder Gebühren aller Art, die anlässlich der Begründung der Gesellschaft entstehen, werden etwa auf EUR 1.800.- geschätzt.

### Bestätigungen

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die erforderlichen Bedingungen aus den Artikeln 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften beachtet wurden und dass die vorliegende Satzung der Vorschrift des Artikels 27 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften entspricht.

### Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Der alleinige Aktionär, der die Vollmachten der Generalversammlung der Aktionäre ausübt und das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft repräsentiert, hat sofort die folgenden Beschlüsse gefasst:

#### Erster Beschluss

Die folgenden Personen werden für die Dauer bis zur ersten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre als Verwaltungsratsmitglieder bestellt:

1. Herr Philipp Prior, geboren am 16. November 1972 in Hamburg, Deutschland, mit Geschäftsadresse Wolfratshauer Straße 49, 82049 Pullach, Deutschland;
2. Herr Frank Rybka, geboren am 16. Juli 1962 in Berlin, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 8, Rue Fernand Mertens, L-2148 Luxemburg;
3. Herr Stefan Kliche, geboren am 10. April 1968 in Recklinghausen, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

#### Zweiter Beschluss

Der Firmensitz wird auf 25, Avenue der la Liberté, L-1931 Luxemburg, festgelegt.

#### Dritter Beschluss

Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt: Ernst & Young, mit Sitz in 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 47771. Die Bestellung bezieht sich auf das erste Geschäftsjahr und kann auf der Generalversammlung, welche über den Jahresabschluss zum 31.12.2013 bestimmt, verlängert werden.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch in Wort und Schrift beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag durch die erscheinende Person die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde und nachfolgend ins Deutsche übersetzt wird; auf Antrag derselben erscheinenden Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung des Textes soll die deutsche Version den Vorrang haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens und handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

### **Follows the English translation of the preceding text:**

In the year two thousand twelve, on the third day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as representative of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Hannover Leasing Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme), established under the laws of Luxembourg, with registered office at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated on this day,

here represented by Ms. Miriam Schwarz, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 July 2012.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to state the articles of incorporation of a company according to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in the form of a public limited liability company (société anonyme) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Form, Name.** The name of the company is Energy Invest Holding S.A. (the „Company“). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the present Articles.

In the event of legal incapacity, liquidation or death of the Sole Shareholder, the Company shall not be dissolved.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) per share.

Shares will be issued in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders, to be maintained at the Company's registered office, as the legal owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase or Reduction of capital.** The issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided in the Articles.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or telegram.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

As the case may be, the Sole Shareholder exercises the powers granted to the meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of the month of June at 10.00 a.m. and for the first time in 2014.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall usually be convened by the board of directors. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the board of directors setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder and to the shareholder's address as recorded in the register of shares.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of a minimum of three members who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the annual meeting of shareholders for a period of maximum six years. Directors may be re-elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders.

In case of vacancy in the office of a director, the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis. The next general meeting shall make the final appointment.

**Art. 10. Procedures of meetings of the board of directors.** The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy. The proxy may also be given by facsimile. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation of a director in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The minutes of the meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and one other director.

The board of directors may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Such a circular resolution, which is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 11. Powers of the board of directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the limits of Securitisation Law. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors.

Insofar as the board of directors considers the outsourcing of significant parts of the companies' management, it shall ensure that such third party to which any such management function is being outsourced has its place of business in the same country as the company. Any exemptions' from this rule require a unanimous board resolution. The general meeting of the shareholders shall be informed about such a resolution.

**Art. 12. Signatory authority.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Independent auditor.** The accounts of the Company shall be audited by an independent and duly authorised auditor (réviseur d'entreprises agréé) who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be appointed or removed by the board of directors.

**Art. 14. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

**Art. 15. Appropriation of profits.** From the annual net profits, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each Compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment.

**Art. 17. Amendment of Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by Luxembourg law.

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares
Hannover Leasing Investment S.A., above mentioned . . . . .	310
Total . . . . .	310

The shares have been fully paid up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Transitory Measures*

- (1) The first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.
- (2) The first General Meeting shall be held in the year 2014, exceptionally on 7 January 2014.
- (3) The first financial statements shall refer to the financial year ended on 31 December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended have been observed and that the present Articles of Incorporation comply with the provision of article 27 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, exercising the powers of the general meeting of shareholders and representing the entire share capital of the Company, has immediately passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as directors for a period ending with the first annual general meeting:

1. Mr. Philipp Prior, born on 16 November 1972 in Hamburg, Germany, with professional address at Wolfratshausener Straße 49, 82049 Pullach, Germany;
2. Mr. Frank Rybka, born on 16 July 1962, in Berlin, Germany, with professional address at 8, Rue Fernand Mertens, L-2148 Bertrange, Luxembourg;
3. Mr. Stefan Kliche, born on 10. April 1968, in Recklingshausen, Germany, with professional address at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office is fixed at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

#### *Third resolution*

Ernst & Young, having its registered office at 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered at the Trade and Companies Register Luxembourg under number R.C.S. B Luxembourg B 47771 shall be appointed as independent auditor. The appointment refers to the first financial year and might be renewed at the general meeting deciding on the financial accounts ending on 31 December 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: M. SCHWARZ und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. Relation: LAC/2012/37528. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - zum Zwecke der Hinterlegung beim Gesellschafts- und Handelsregister und der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 11. August 2012.

Référence de publication: 2012104331/454.

(120142887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Ulran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 10.563.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2012*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de M. Alexandre SCHMITZ. D'autre part, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, du Président, du Vice-Président et de l'Administrateur-Délégué pour la durée de trois ans.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit:

- LAURENT JOSI Jean-Marie, Administrateur de sociétés, 42 avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles, Président
- DE WALQUE Xavier, Administrateur de Sociétés, 2C Jan van Boendalelaan, B-3080 Tervuren, Vice-Président
- VARIN Christian, Administrateur de sociétés, Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek,
- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- BARRAS Chantal, Administrateur de sociétés, 3A rue Georges Lambert, B-4280 Hannut
- BROEKHUIJSE Kees, Administrateur de sociétés, 10 Guido Gezellestraat, B--9830 St-Martens-Latem
- CLAUS Hiram, Administrateur de sociétés, 99 Speelstraat, B-9750 Zingem
- GODFROID Dominique, Administrateur de sociétés, 2 chemin du Piroi, B-1325 Chaumont-Gistoux
- GOUDSMIT Eric, Administrateur de sociétés, 61 ave du Mistral, B-1200 Woluwé-St.-Lambert
- CREPIN Jean-Marc, Administrateur de sociétés, B-1050 Bruxelles, 63 rue des champs elysées.
- VERMER Laurent, Administrateur de Sociétés, demeurant à 75 rue du Vallon, B-1332 Genval

*Réviseur d'Entreprises Agréé*

L'assemblée a décidé de nommer PRICEWATERHOUSECOOPERS, L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch comme Réviseur d'Entreprises Agréé pour la durée de trois ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2012105338/33.

(120143156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**LCI (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.872.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

The public limited company governed by the laws of Switzerland "LCI (Suisse) S.A.", established and having its registered office in CH-1204 Geneva, 6, Cours de Rive, (Switzerland), registered with the "Registre du Commerce du Canton de Genève" under number CH-660.2.212.006-8,

here represented by Mr. Christian JEANROND, private employee, professionally residing in L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal in Geneva (Switzerland), on July 26, 2012; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company in the form of a public limited company ("société anonyme") "LCI (Luxembourg) S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 152872, has been incorporated pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, in replacement of Me Henri HELLINCKX, notary residing in

Luxembourg, on March 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1311 of June 25<sup>th</sup>, 2010,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on March 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1015 of April 19, 2012;

2) That the Company's subscribed share capital is set at five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-), represented by five hundred (500) fully paid-up shares with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

La société anonyme régie par les lois de la Suisse "LCI (Suisse) S.A.", établie et ayant son siège social à CH-1204 Genève, 6, Cours de Rive, (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du Canton de Genève sous le numéro CH-660.2.212.006-8,

ici représentée par Monsieur Christian JEANROND, employé privé, demeurant professionnellement L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Genève (Suisse), le 26 juillet 2012; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société en la forme d'une société anonyme "LCI (Luxembourg) S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152872, a été constituée suivant acte reçu par Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, le 26 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1311 du 25 juin 2010,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, le 6 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 19 avril 2012;

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille dollars américains (USD 500.000.-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000.-) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JEANROND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37291, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104513/104.

(120143045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

#### **Kalverboer Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.752.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104490/9.

(120142470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

#### **Kalverboer Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.780.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104491/9.

(120142469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

#### **Colinas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104934/9.

(120143520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---